



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°7 du 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFLINEAU, Danièle GODET, Olivier DERSOIR, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE. Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT (arrivé à 20h50), Christian BLAISE, Christophe BOIS

Excusés : Cédric RIVRON, Adrien JONCHERAY.

Secrétaire de séance : Lionel MOAL.

DEMANDE D'AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

- Vote des tarifs de la cantine pour l'année 2023-2024
- Vote des tarifs de la garderie pour l'année 2023-2024

APPROBATION DU PV DU 15 JUIN 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 15 JUIN 2023.

I. TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2023-2024

La commission scolaire et la commission finances, réunies le 12/07, ont analysé le coût de fonctionnement du service de restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022/2023. De plus, la Société SODEXO, prestataire dans la fabrication et la livraison des repas en liaison chaude, nous a fait savoir qu'une augmentation d'environ 11,24556% par repas serait appliquée à partir de la rentrée. Après réflexions et débats, les commissions proposent aux membres du conseil municipal de voter une augmentation de 5 % soit 0,15 € par repas à facturer aux familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Voter les tarifs 2023/2024 d'utilisation du service de restauration scolaire comme ci-dessous indiqué :**
 - o Repas adulte : 7,00 €
 - o Repas enfant en classe élémentaire : 3,70 €
 - o Repas enfant en classe maternelle : 3,30 €
 - o Repas 3ème enfant et plus : 3,30 €
 - o Majoration si présent mais repas pas réservé : 0,50 € en plus du prix du repas
 - o Facturation du repas si réservé mais pas présent (sauf si maladie ou accident).
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire** de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

Arrivé de Monsieur Samuel HOUILLOT à 20h50.

II. TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2023-2024

Suivant la proposition des commissions scolaires et finances, réunies le 12/07, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire** comme ci-dessous présentés :

	QF < 800	QF > 800
Par demi-heure le matin	0,85 €	0,90 €
Par demi-heure le soir	1,10 €	1,15 €
Majoration si présent mais repas pas réservé	0,50 € en plus du repas	
Facturation si réservé mais pas présent	Selon QF	
Garderie transport scolaire	Gratuit	
Retard au-delà de 5 minutes	2 € par famille	

III. SUBVENTIONS

a) EXPOSITION : « NOTRE HISTOIRE, LEUR MEMOIRE »

L'association « Notre Histoire, Leur Mémoire » propose une exposition sur la seconde guerre mondiale du 29 septembre au 1^{er} octobre 2023 à Saint-Saturnin du Limet. Dans ce cadre, elle demande à chaque commune si elles le souhaitent participer à son financement, en contrepartie de quoi elle accueillera les classes de cm2 à cette exposition. La commission finance s'étant réunie le 3 juillet dernier, elle propose de participer à hauteur de 100 €

b) PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA SORTIE SCOLAIRE

L'école organise une sortie scolaire de fin d'année au Château de Pouancé, pour les 3 classes. Le coût de cette opération est composé de 472 € de car, de 650.75 € d'atelier d'activités et d'éventuels autres frais annexes. L'APE a accepté de prendre en charge la moitié de ces frais ; Il est proposé de prendre en charge l'autre moitié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **Le versement d'une subvention pour un montant de 100 € à l'association « Notre Histoire, Leur Mémoire »** dans le cadre de leur exposition sur la seconde guerre mondiale.
- **D'accepter de prendre en charge la moitié des frais engagés** par l'école, 561,38 €, pour la sortie scolaire au Château de Pouancé.

IV. CONTRAT SODEXO 2023-2024

La convention de repas livrés par la Société Sodexo est arrivée à échéance le 31 août 2023. Dans le cadre de son renouvellement pour l'année 2023-2024, le tarif proposé par Sodexo, pour la livraison en liaison chaude au restaurant scolaire de la commune, est le suivant :

- 4,116 € HT pour les déjeuners des élèves de l'école maternelle
- 4,416 € HT pour les déjeuners des élèves de l'école élémentaire.

Pour rappel également, les menus seront composés à 35% de produits de qualité Biologique, sur la base de l'année. Un plat végétarien sera aussi proposé chaque semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepter** les tarifs présentés par la Sté SODEXO, telle que présenté ci-dessus.

V. CESSIONS DE CHEMINS

Par délibération du 26 janvier 2023, le conseil municipal a décidé de lancer la procédure de cession des chemins ruraux et d'organiser une enquête publique pour les chemins suivant :

- chemin « Le Donjon » d'une longueur de 165 mètre pour une superficie de 1 438 m²
- Chemin « le Chêne Mulon » 83 mètres pour une superficie de 923 m²
- Chemin « le Chêne Mulon 2 » 67 mètres pour 680 m²
- Chemin « de la Brosse » 85 mètres pour 794m²

Deux propositions sont faites concernant le prix de cession : 0,50 € et 1 €

Après en avoir débattue à 4 voix pour un prix à 0.50 € et 9 voix pour un prix à 1 €

Le conseil municipal, décide de :

- **De fixer de céder les chemins au prix de 1 € le m²**
- **Dit que les frais de bornage et de notaires seront à la charge de l'acquéreur.**

VI. ADMISSION EN CRÉANCES ETEINTES

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'admission en non-valeurs pour créance éteinte, émanant du Comptable du trésor public.

Le montant devant être admis en non valeurs est de 963,55 € et concerne la facturation de la garderie et de la cantine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **L'admission en non-valeurs** le montant de 963,55 €.

VII. ISOLATION DES BÂTIMENTS

Monsieur Lionel MOAL donne lecture du devis reçu de l'entreprise Olivier JEUDY concernant l'isolation de plancher de comble pour les bâtiments suivants :

- Mairie : 1 869,00 €
- Salle Doisneau Lamy : 2 058,00 €
- Bibliothèque : 3 108,00 €

Il faut ajouter à cela 126,00 € d'installation de chantier et d'approvisionnement par chantier soit 378 €

Le montant du devis pour les trois bâtiments s'élève donc à 7 413,00 € HT, soit 7 820,72 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Valider le devis** comme présenté pour un montant de 7 820,72 € TTC

VIII. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITÉ TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne est aujourd'hui coordinateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordinateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Approuver l'adhésion au groupement de commande** tel que présenté dans la convention jointe en annexe.
- **Signer tous documents** se référant à ce dossier.

IX. CONVENTION VESP'action Polleniz

Le Maire donne lecture d'un courrier de Polleniz informant la commune de la cessation du Plan d'Action Collectif Frelons asiatiques, suite à l'arrêt du financement du Conseil Régional des Pays de la Loire, et la mise en place d'un nouveau dispositif : le VESP'action (Schéma intercommunal pour une limitation des risques liés au Frelon asiatique).

Cette nouvelle convention conservera le principe d'incitation envers les particuliers à faire détruire les nids par des entreprises spécialisées à l'aide d'une prise en charge partagée ou totale des frais de destruction des nids entre les administrés et la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **D'adhérer à cette nouvelle convention VESP'action** en conservant les bases établies sur l'ancienne.

X. RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Commission Espaces verts/Environnement :**

- L'entreprise Houillot ne viendra pas faire les travaux de l'aire de jeux. Devis reçu de Pigeon pour les dalles pour 9 500 €. La sous-traitance a été faite par Leroy Paysage pour le parc où trois dalles ont été posées : pour la boîte à livre, pour la table de pique-nique et pour le banc. Il reste deux dalles non posées.
- Personnel de l'ESAT : mise à disposition de personnel sur la période de juin. Un bilan est prévu avec Mme DUVERGER semaine 30. L'employé communal est très satisfait et souhaiterait élargir cette mise à disposition sur avril-mai-juin.
- City stade : ANS subvention accordée pour un montant de 34 760 € sur une durée de 18 mois pour le commencement des travaux. Une demande est en cours auprès du département.
- Une poubelle sera installée sur le parvis de l'école. Il en reste à l'atelier.
- Date prochaine commission à fixer.

➤ **Commission Voiries/Urbanisme/... :**

- Plateau route de Renazé : Chazé a mis le chantier au planning pour début juin. En l'absence de retour de leur part pour une date précise d'intervention, Mme Joufflineau s'est rendue directement au siège de l'entreprise, un rendez-vous est fixé le 4 septembre sur place.
- Stop chemin de la chaîne. La société Prosignal doit intervenir suite aux différentes remarques émises par le département sur la signalisation de celui-ci (manque cartouche « stop 150 m », et modification panneau route prioritaire).
- Devis LACROIX reçu en mairie ce jour pour les nouveaux panneaux.
- Problème relevés aux réseaux EP rue de la Gare. Voir avec Mme Rigourd.
- Sécurisation « mare LEPAGE » en attente du devis de chez CHAZÉ.
- Date prochaine commission : 4 septembre à 10 heures.

➤ **Argent de Poche :**

- 2^{ème} session argent de poche 2023 du 5 au 28 juillet. Voir pour la peinture de la Sacristie. Peut-être y aura-t-il une année blanche en 2024. Un pique-nique sera organisé le 13 juillet 2023.

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Travaux demandés pendant les vacances : voir compte-rendu conseil d'école.
- Réunion des agents du périscolaire à prévoir fin juin pour préparation de la rentrée : annulée pour indisponibilité des agents. Elle est reportée en septembre
- Annonce de recrutement en cours pour poste ménages/garderie à 28h à partir de septembre.
- Déménagement du centre de loisirs : Pavillon du cèdre vide, reste le bureau de la mairie à finir. A prévoir par les agents techniques.
- Déplacer le panneau de stationnement réservé au bus de l'ancienne à la nouvelle école.
- A revoir : l'eau de l'école sort uniquement tiède des robinets.
- A partir de la rentrée septembre le prestataire de nettoyage n'interviendra que tous les deux jours pour l'école, à l'exception des toilettes qui seront faites tous les jours.

➤ **Commission Affaires sociales**

- Repas des aînés fixé au 22 octobre à la cantine. Animation proposée par Live Harmony.

➤ **Commission Bâtiments :**

- Nouvelle école :
 - Point sur les travaux restant par Mr le Maire.
- Garage commerce : enduit en cours. Il a été rencontré un problème ne permettant pas de faire l'enduit sur la totalité des murs, le maçon n'ayant pas enlevé l'échafaudage. De plus de l'enduit a été fait sur une partie de mur de la boulangerie.
- Complexe sportif : la dépose de la charpente et la démolition sont terminées. Les échantillons de sols ont été remis à l'association du tennis de table pour choix.
- Hall du complexe : les radiateurs sont HS, voir si ceux de l'ancienne école peuvent correspondre pour remplacement.
- Ancienne école : les portes manteaux vont être déplacés à la nouvelle garderie, les tables seront stockées au sous-sol du pavillon du Cèdre et il est proposé que le reste du mobilier soit proposé aux associations communales.
- Aménagement de l'atelier : 3 devis ont été demandés pour l'aménagement du grenier, et un pour la motorisation de la porte.
- 2 fiches-actions envoyées à la CCPC dans le cadre d'un avenant du Contrat Régional Territorial : isolation des greniers de 3 bâtiments en 2024 et changement des systèmes de chauffage et gestion à distance pour 2025.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Commission animation/communication.
- Point sur les manifestations prévues en 2023 sur la commune :
 - Fête du village le 08/07 : les retours sont très positifs, une bonne organisation de la part de l'association Tous en Fête. Il faudra juste revoir le placement de la scène.
 - Animation de Noël le 09/12/2023 : la 1^{ère} réunion aura lieu le 11 septembre avec les intervenants.
 - Vœux du maire le 20/01/2024
- Labellisation « Terre de jeux » : remise du panneau le 11 juillet à la Rincerie. Une prochaine réunion est prévue le 04/10 à la Rincerie. Un rallye culturelle est également prévue à partir du 15 juin 2024.
- Une journée citoyenne est programmée le 15 septembre. L'apéro et le pique-nique seront offerts par la mairie.
- Commémoration du 11 novembre : l'Ecoloise participera.

➤ **Commission Finances**

- Commission du 05/07 pour point budgétaire : Suite aux révisions de prix concernant le marché de l'école, il conviendra de prendre une décision modificative au prochain conseil pour la mise en paiement des factures aux entreprises, les crédits étant insuffisants.
- Un tableau récapitulatif des investissements fait depuis le début du mandat sera préparé.

XI. DIVERS

- ⇒ Référent déontologie : l'AMF a pris le dossier en main. En attente d'informations.
- ⇒ Prochains mariages : quels élus ?
 - 16/09 à 11h Baptême civil Legrand => S. DERVAL
 - 28/10 à 13h30 Ferron/Kieffer => J. JUGÉ
- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 31/08/2023
- ⇒ Prochaine réunion Adjoint/Maire : 24/08 ?
- ⇒ Une demande de stage pour un CAP petite enfance, en alternance, a été déposée en mairie

Fin de séance à 23h10

Joseph JUGÉ, Maire :

Lionel MOAL, Conseiller municipal, Secrétaire de séance :